



Affichage des tarifs Métropole

Conformément au décret n°2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé :

« Votre professionnel de santé est conventionné, il pratique les tarifs fixés par la convention dont il relève »
« Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure »

Soins à domicile – la prescription médicale doit préciser « à domicile » afin que les frais liés au déplacement soient pris en charge par l'assurance maladie dans les mêmes conditions que les actes ci-dessus.

Tarifs au 06 novembre 2012 :

IFD – indemnité forfaitaire de déplacement : 2,50 euros

IK – indemnité kilométrique :

Plaine : 0,24 euros

Montagne : 0,37 euros

A pied, à ski : 1,07 euros

1. Bilan avec compte rendu écrit obligatoire

Désignation de l'acte	Coefficient A.M.O. (1)	Coût unitaire	Ticket modérateur (2)		Caisse d'assurance maladie	
			40%*	10%**	60%*	90%**
Bilan de la déglutition et des fonctions oro-myo-fonctionnelles	16	40	16	4	24	36
Bilan de la phonation	24	60	24	6	36	54
Bilan du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit	24	60	24	6	36	54
Bilan du langage écrit	24	60	24	6	36	54
Bilan de la dyscalculie et des troubles du raisonnement logico-mathématique	24	60	24	6	36	54
Bilan des troubles d'origine neurologique	30	75	30	7,50	45	67,50
Bilan du bégaiement	30	75	30	7,50	45	67,50
Bilan du langage dans le cadre des handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux (inclus surdit�, IMC, autisme, maladies g�n�tiques)	30	75	30	7,50	45	67,50

(1) A.M.O. : Acte M dical Orthophonique (2,50 euros,   compter du 06/11/2012).

(2) Except  l'exemption du ticket mod rateur.

* R gime g n ral.

** R gime Alsace-Moselle.

2. R ducation individuelle (entente pr alable)

D�signation de l'acte	Coefficient A.M.O. (1)	Coût unitaire	Ticket mod�rateur (2)		Caisse d'assurance maladie	
			40%*	10%**	60%*	90%**
R�ducation des troubles d'articulation isol�s chez des personnes ne pr�sentant pas d'affection neurologique, par s�ance	5,1	12,75	5,10	1,275	7,65	11,475
R�ducation des troubles de l'articulation li�s � des d�ficiences perceptives, par s�ance	8	20	8,00	2	12,00	18,00
R�ducation des troubles de l'articulation li�s � des d�ficiences d'origine organique, par s�ance	8	20	8,00	2	12,00	18,00
R�ducation de la d�glutition atypique, par s�ance	8	20	8,00	2	12,00	18,00
R�ducation v�lo-tubo-tympanique, par s�ance	8	20	8,00	2	12,00	18,00
R�ducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, par s�ance	11,4	28,50	11,40	2,85	17,10	25,65
R�ducation du mouvement paradoxal d'adduction des cordes vocales � l'inspiration, par s�ance	11,3	28,25	11,30	2,825	16,95	25,425
R�ducation des dysarthries neurologiques, par s�ance	11	27,50	11,00	2,75	16,50	24,75
R�ducation des dysphagies chez l'adulte et chez l'enfant, par s�ance	11	27,50	11,00	2,75	16,50	24,75
R�ducation des anomalies des fonctions orofaciales entra�nant des troubles de l'articulation et de la parole, par s�ance	10,3	25,75	10,30	2,575	15,45	23,175
�ducation � l'acquisition et � l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trach�o-oesophagienne, par s�ance	11,2	28	11,20	2,80	16,80	25,20
�ducation � l'utilisation des proth�ses phonatoires quel qu'en soit le m�canisme par s�ance	11,1	27,75	11,10	2,775	16,65	24,975
R�ducation des pathologies du langage �crit : lecture et/ou orthographe, par s�ance	10,1	25,25	10,10	2,525	15,15	22,725
R�ducation des troubles du calcul et du raisonnement logico-math�matique, par s�ance	10,2	25,50	10,20	2,55	15,30	22,95
R�ducation des troubles de l'�criture par s�ance	10	25	10,00	2,50	15,00	22,50
R�ducation des retards de parole des retards du langage oral, par s�ance	12,1	30,25	12,10	3,025	18,15	27,225
R�ducation du b�gaiement, par s�ance	12,2	30,50	12,20	3,05	18,30	27,45
�ducation pr�coce au langage dans les handicaps de l'enfant de type sensoriel, moteur, mental, par s�ance	13,6	34	13,60	3,40	20,40	30,60
�ducation ou r�ducation du langage dans les handicaps de l'enfant de type sensoriel, moteur, mental, par s�ance	13,5	33,75	13,50	3,375	20,25	30,375
�ducation ou r�ducation du langage dans le cadre de l'infirmit� motrice d'origine c�r�brale, par s�ance	13,8	34,50	13,80	3,45	20,70	31,05
�ducation ou r�ducation du langage dans le cadre de l'autisme, par s�ance	13,8	34,50	13,80	3,45	20,70	31,05
�ducation ou r�ducation du langage dans le cadre des maladies g�n�tiques, par s�ance	13,8	34,50	13,80	3,45	20,70	31,05
R�adaptation � la communication dans les surdit�s acquises appareill�es et/ou �ducation � la pratique de la lecture labiale, par s�ance	12	30	12,00	3,00	18,00	27,00
R�ducation des dysphasies, par s�ance d'une dur�e minimale de 30 minutes	14	35	14,00	3,50	21,00	31,50
R�ducation du langage dans les aphasies, par s�ance	15,6	39,00	15,60	3,90	23,40	35,10
R�ducation des troubles du langage non aphasiques dans le cadre d'autres atteintes neurologiques, par s�ance	15,2	38	15,20	3,80	22,80	34,20
Maintien et adaptation des fonctions de communication chez les personnes atteintes de maladies neurod�g�n�ratives, par s�ance	15	37,50	15,00	3,75	22,50	33,75
D�mutilation dans les surdit�s du premier �ge, appareill�es ou non, y compris en cas d'implantation cochl�aire, par s�ance	15,4	38,50	15,40	3,85	23,10	34,65
R�ducation ou conservation du langage oral et de la parole dans les surdit�s appareill�es ou non, y compris en cas d'implantation cochl�aire, par s�ance	15,1	37,75	15,10	3,775	22,65	33,975

(1) A.M.O. : Acte M dical Orthophonique (2,50 euros,   compter du 06/11/2012).

(2) Except  l'exemption du ticket mod rateur.

* R gime g n ral.

** R gime Alsace-Moselle.

3. R ducation n cessitant des techniques de groupe (entente pr alable)

D�signation de l'acte	Coefficient A.M.O. (1)	Coût unitaire	Ticket mod�rateur (2)		Caisse d'assurance maladie	
			40%*	10%**	60%*	90%**
R�ducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
�ducation � l'acquisition et � l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trach�o-oesophagienne, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
R�ducation des pathologies du langage �crit : lecture et/ou orthographe, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
R�ducation des troubles du calcul et du raisonnement logico-math�matique, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
R�ducation des retards de parole, des retards du langage oral, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
R�ducation du b�gaiement, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
�ducation � la pratique de la lecture labiale, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
R�ducation des dysphasies, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
R�ducation du langage dans les aphasies, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
R�ducation des troubles du langage non aphasiques dans le cadre d'autres atteintes neurologiques, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
Maintien et adaptation des fonctions de communication chez les personnes atteintes de maladies neurod�g�n�ratives, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
D�mutilation dans les surdit�s du premier �ge, appareill�es ou non, y compris en cas d'implantation cochl�aire, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25
R�ducation ou conservation du langage oral et de la parole dans les surdit�s appareill�es ou non, y compris en cas d'implantation cochl�aire, par s�ance	5	12,50	5,00	1,25	7,50	11,25

(1) A.M.O. : Acte M dical Orthophonique (2,50 euros,   compter du 06/11/2012).

(2) Except  l'exemption du ticket mod rateur.

* R gime g n ral.

** R gime Alsace-Moselle.